

Toulouse, le 30 juin 2008

# LES AMIS DES ARCHIVES

de la Haute-Garonne



## LETTRE DES AMIS n° 231

ISSN 0299-8890

11-14, bd Griffoul-Dorval 31400 TOULOUSE  
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72  
Site Internet de l'association : [www.2a31.net](http://www.2a31.net)  
Courriel de l'association : [amis.archives@laposte.net](mailto:amis.archives@laposte.net)

Tél. Archives départementales : 05.34.31.19.70  
Fax : 05.34.31.19.71  
Site Internet : [www.archives.cg31.fr](http://www.archives.cg31.fr)  
Courriel : [archives@cg31.fr](mailto:archives@cg31.fr)

### SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| Éditorial   | 1  |
| Cours de paléographie                                     | 2  |
| Permanences   | 2  |
| Dominique Autié (1949-2008)                               | 2  |
| Compte rendu matinée campanaire du 17 mai                 | 2  |
| Motion pour la sauvegarde des gorges de la Save           | 2  |
| Réponses à l'avis de recherche n° 248                     | 3  |
| Informations-expositions-conférences d'associations amies | 5  |
| Travaux de nos adhérents :                                |    |
| Une autre vertu thérapeutique de la cendre                | 5  |
| Déclaration des religieuses de Saint-Sernin               | 5  |
| Un acte de vente original                                 | 8  |
| Paléographie  | 9  |
| Quelques études de Mme Jeanne Bayle                       | 9  |
| Chronique des Archives                                    | 11 |

### ÉDITORIAL

Chers Amis,

Dernière *Lettre* de l'année 2007-2008, dernière *Lettre* de la présidence que j'assume depuis cinq ans.

La relève s'effectuera à l'assemblée générale prochaine (samedi 11 octobre). Je l'ai souhaitée car il faut aller de l'avant, renouveler les cadres pour renouveler les idées, trouver des impulsions nouvelles et assurer l'évolution de l'association.

J'ai eu beaucoup de satisfactions, de joie et de plaisir dans cette présidence où je me suis beaucoup investie.

Je vous remercie tous de votre confiance.

Bien cordialement.

Geneviève Moulin-Fossey

# **ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION**

## **COURS DE PALÉOGRAPHIE**

Les cours reprendront en octobre 2008 pour un nouveau cycle (d'octobre 2008 à juin 2009).

Les dates des premiers cours du mois d'octobre vous seront communiquées au début du mois de septembre dans la *Lettre n° 232* qui sert de convocation pour notre assemblée générale.

Bonnes vacances à tous.

## **PERMANENCES**

La dernière permanence aura lieu le mercredi 25 juin. Il n'y aura pas de permanence en juillet/août. La permanence reprendra le mercredi 24 septembre à 14 h.

Notre assemblée générale se tiendra le samedi 11 octobre 2008 à 10 h dans la salle de lecture des Archives départementales.

## **DOMINIQUE AUTIÉ (1949-2008)**

Nous avons appris avec tristesse le décès de Dominique Autié survenu le 27 mai dernier, emporté par la maladie, à 59 ans. Selon sa volonté, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Les Amis des Archives tiennent à lui rendre hommage, même si sa discrétion en eût souffert.

Qui est Dominique Autié ? Longtemps directeur des éditions Privat, il fonde ensuite, avec Sylvie Astorg, la société InTexte. C'est à lui et à InTexte que nous avons confié, en mai 2007, le soin de mettre en forme, en tant qu'éditeur délégué, l'ouvrage de Maurice Prin *Les Jacobins de Toulouse*.

Ce travail a été mené à bien, avec talent, compétence, et dans les délais imposés ; collaboration où la gentillesse et la courtoisie de Dominique se sont toujours manifestées. Grâce à son professionnalisme et à celui de ses collaborateurs, ce livre est devenu le somptueux ouvrage que vous connaissez et dont nous sommes particulièrement fiers.

Nous adressons nos condoléances à Sylvie Astorg avec une pensée particulière pour Jérôme Pin-Simonet et l'équipe d'InTexte.

Le Bureau

## **COMPTE RENDU MATINÉE CAMPANAIRE DU 17 MAI**

Les Amis présents à la première matinée de recherche sur le patrimoine campanaire avaient demandé une seconde matinée « sonore ». Ils ont été servis : Bertrand Ollé, maître carillonneur, a fait résonner la salle de lecture des Archives par ses nombreux enregistrements de carillons.

Ingénieur et musicien, il a su nous faire partager sa passion et nous apprendre à écouter. Nous le remercions vivement.

## **MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES GORGES DE LA SAVE**

Notre Ami René Souriac nous a adressé le texte suivant :

Chers amis,

Je vous fais parvenir une motion élaborée contre un projet d'ouverture d'une carrière à Montmaurin à proximité des sites préhistoriques des gorges de la Save et de la Saygouade. Ce projet dénaturerait complètement cet espace mondialement connu. Une enquête d'utilité publique est ouverte, des associations locales se sont déjà mobilisées. Si vous êtes d'accord, en votre nom personnel ou au nom de l'association à laquelle vous participez, pour vous joindre à cette action vous pouvez faire parvenir votre intention à :

isaure.gratacos@wanadoo.fr.

La Société des Etudes du Comminges est partie prenante, j'ai moi-même contribué à rédiger la motion.

Merci de votre compréhension et de votre aide.

Bien cordialement.

Associations qui ont signé :

Nature Comminges, Comminges Nature Environnement, Collectif pour la protection du patrimoine montmaurinois, ADAQ Vie, Coordination des Associations pour la protection du patrimoine et de l'environnement.

### **Motion pour la sauvegarde d'un site inscrit au patrimoine de l'Humanité : Les gorges de la Save et de la Saygouade à Montmaurin**

Les gorges de la Save à Lespugue et celles de la Saygouade à Montmaurin sont un des hauts lieux du patrimoine archéologique européen: la « mâchoire de Montmaurin » datée de 600 000 ans est un des plus vieux restes humains de la France. Avec la « Vénus de Lespugue » (paléolithique supérieur), elle figure dans tous les ouvrages mondiaux d'archéologie comme document de référence pour la connaissance de l'histoire de l'évolution humaine.

L'intérêt des lieux ne se limite pas au site de Coupe-Gorge et à la grotte des Rideaux : l'environnement immédiat, à savoir le petit interfluve de 3 kilomètres sur 1 kilomètre qui s'étire entre Save et Saygouade est composé du même calcaire que les sites préhistoriques et est donc potentiellement riche en restes préhistoriques. On y trouve, de plus, des sites médiévaux et l'ensemble est à proximité immédiate de la villa gallo-romaine de Montmaurin.

Ce site interfluve est, de plus, classé en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) pour l'originalité et la rareté de certaines composantes de sa couverture végétale, et aussi en raison de la présence d'espèces rares en de tels lieux comme la genette.

Le projet de création d'une carrière industrielle impliquerait la destruction d'un milieu contenant des vestiges précieux pour la connaissance de l'histoire de l'évolution humaine. Cette carrière détruirait également un environnement naturel dont la qualité patrimoniale du site a absolument besoin : elle le défigurerait irrémédiablement. Son exploitation est donc incompatible avec la nécessaire protection de cet ensemble unique qui, du Pithécantrophe à l'Homme moderne, fait partie du patrimoine de l'Humanité.

Les promoteurs de cette motion forment au contraire le vœu qu'en lieu et place d'une carrière, soit mis en œuvre un projet de développement culturel, patrimonial et touristique dont les retombées économiques pourront être de grande importance pour cette zone.

### **RÉPONSES À L'AVIS DE RECHERCHE N° 248**

1) **M. Howard Bradley** nous indique qu'il a trouvé dans le traité de botanique de Maout et Decaisne, Paris, 1868 et Londres, 1873, que le jute est une fibre originaire de l'Inde mais également le tissu fabriqué avec. La plante s'appelle *Corchorus capsularis*. En Angleterre, le tissu et les sacs étaient fabriqués en Lancashire (Nord-Ouest). En était-il de même en France ?

2) **M. Bernard Repingon** : Mon attention a été attirée par la question concernant la nature des sacs à procès : jute ou chanvre ? Un botaniste devrait nous éclairer... En attendant son avis, j'ai jeté un coup d'œil sur le *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert d'Alain Rey *et alii* et ai trouvé ce qui suit :

Jute : n. m. emprunté (1849) à l'anglais *jute*, nom de la fibre extraite d'une plante herbacée, importée principalement du Bengale (1746), et de la plante elle-même (1861). Le mot anglais est un emprunt au bengali *jhōto*, *jhuto*, du sanskrit *jūta* variante de *jaṭā* « tresse de cheveux ». Le mot désigne la plante, la fibre et (1901) l'étoffe grossière faite avec cette filasse et servant notamment à faire des toiles d'emballage, des sacs.

Le jute n'est donc connu en France que vers 1901, ce que me confirme le *Littré* (éd. 1876) où il n'apparaît pas ! Dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, il est question de chanvre et de coton mais pas de jute.

Quant aux lieux de tissage et de fabrication du chanvre, vraisemblablement très locaux, je n'ai pas de connaissances et attend qu'un autre membre des Amis des Archives nous éclaire...

3) **M. Daniel Rigaud** : J'ai trouvé un article extrêmement complet sur le jute dans le tome V du *Dictionnaire encyclopédique et biographique de l'industrie et des arts industriels*, Paris, 1882, en huit volumes, par E. O. Lami. Voici un résumé des points essentiels (car l'article comporte plusieurs pages aux mots « jute », « fibres textiles » et « filature ») :

« On désigne sous ce nom les fibres végétales extraites de quelques variétés indiennes de *Corchorus*, appartenant à la famille botanique des Tiliacées, et notamment du *Corchorus capsularis* et du *Corchorus olithorius*. Ces fibres sont, avec le coton, celles qui sont le plus employées dans l'Inde ; elles sont exportées et utilisées en Europe et en Amérique en quantités considérables. C'est à la Compagnie anglaise des Indes Orientales que l'on doit la découverte du jute. Les qualités de cette fibre et les avantages qu'on en retirait ne furent signalés, en effet, qu'en 1792, par le botaniste Roxburg, envoyé par la Compagnie à Calcutta, afin de connaître quels étaient les filaments utilisables à monopoliser pour l'Angleterre ; Roxburg cultiva le jute dans le jardin botanique de Sibpur, fit de nombreux essais sur la fibre qu'il retira de cette plante, et consigna dans un rapport le résumé de ses expériences. De 1792 à 1796, la Compagnie fit de grands efforts pour faire apprécier le jute en Europe, mais elle ne réussit guère qu'à le faire cultiver par les Indiens, sur une plus large échelle. Ce n'est cependant qu'en 1835 que le jute fut exporté d'une manière continue et qu'il figure d'une façon permanente dans les relevés officiels du commerce anglais.

L'importation du jute en Europe reçut une impulsion considérable à deux époques différentes : en 1855, au moment de la guerre de Crimée, alors que, le chanvre de Russie faisant défaut à l'Angleterre, il fallut tenter de le remplacer par un autre filament ; puis en 1863, au moment de la guerre américaine de sécession, qui fit monter le coton à des prix exorbitants et força bon nombre de consommateurs à essayer de le remplacer par le jute pour la fabrication de certains articles bon marché. En Europe, le commerce du jute est en quelque sorte monopolisé par l'Angleterre. Il est évident qu'entre les filateurs français et anglais qui choisissent le jute à la même source, l'avantage revient aux filateurs anglais. Non seulement les industriels français ne peuvent avoir sous la main un choix aussi complet que leurs concurrents d'outre-mer, mais encore ils ont à supporter des frais d'achat bien autrement considérables. On se sert surtout du jute en France pour la confection de toiles d'emballage et de sacs. Les filatures étaient situées dans les départements du Nord et de la Somme. »

Je suis donc certain que les sacs à procès du parlement toulousain ne peuvent **en aucun cas** être en jute puisqu'ils existent depuis au moins la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, alors que le jute n'est vraiment apparu en France qu'à partir de 1835. Il doit s'agir de tissus grossiers à base de chanvre ou de lin. Ceci doit pouvoir nous être facilement confirmé par un expert en textiles.

## INFORMATIONS-EXPOSITIONS-CONFÉRENCES D'ASSOCIATIONS AMIES

### Salon du livre d'histoire locale de Mirepoix :

Il se tiendra le dimanche 6 juillet 2008 de 9 h à 18 h sous la halle de Mirepoix.  
Notre association y tiendra un stand comme les années précédentes.

### Musée Patrimoine et Traditions à Mirepoix :

Au palais épiscopal (à côté de l'entrée de la cathédrale), ouvert de 14 h à 18 h.  
Informations et réservations au 05 63 59 96 89 ou e-mail : arlettehoms@yahoo.fr

Exposition temporaire de mai à octobre 2008 :

Reconstitution d'un banquet chez Philippe de Lévis à l'occasion de l'achèvement d'une commande auprès de copistes de manuscrits enluminés dont il était très amateur.

Panneaux de généalogie, présentation de documents **inédits** sur des Lévis émigrés au château de Bokhoven (Pays-Bas), photos, blasons, etc.

À voir absolument.

## TRAVAUX DE NOS ADHÉRENTS

- 1) **M. le docteur Robert MOSNIER nous a envoyé ce petit mot en complément de l'article paru dans la Lettre n° 230 concernant les noyés :**

### **Une autre vertu thérapeutique de la cendre**

J'ai apprécié l'encart où l'on parle de ressusciter les noyés, du moins de le tenter, avec la cendre pour rôle central. Il semblerait qu'elle ait d'autres vertus thérapeutiques et notamment lors de l'inflammation provoquée par l'infection cholérique...

L'empirisme régnait en maître, mais la foi faisait des miracles et voici une étrange recette, venue de la lointaine Russie, en cette année 1847 où le choléra faisait encore rage à Paris.

Dans un village de Russie où il y a eu 40 malades atteints de choléra, aucun n'en est mort et le résultat est dû aux simples mesures suivantes :

« Employées à l'origine même de la maladie, l'ectoplasme et application de cendres chaudes sur le creux de l'estomac et autour du corps, frictions des pieds et des mains avec un drap de laine et des brosses et puis lavage du corps avec de l'eau de vie. Avec cela, on administrera aux malades des potions de thé bien chaudes avec quelques gouttes de forte huile de menthe ou même des potions de l'infusion de menthe, puis on les enveloppera avec des couvertures, des fourrures, des coussins pour provoquer la transpiration aussi vite que possible. »

Quand on sait que le choléra engendre une déshydratation globale avec des selles appelées communément eau de riz, le thé et les frictions semblent de bons procédés, mais étouffer le malade en le faisant transpirer me paraît plus douteux...

- 2) **M. André FLOUCAT nous a fait parvenir l'acte suivant :**

Le 14 mai 1638, le janséniste Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, qui s'oppose dans un violent pamphlet à la politique étrangère et religieuse de Richelieu, est enfermé au donjon de Vincennes sur ordre de Richelieu (où il restera jusqu'à la mort de ce dernier en 1642). Dès son apparition, le jansénisme a suscité l'hostilité, non seulement des jésuites, mais aussi du pouvoir royal, qui l'associe aux divers mouvements politiques d'opposition.

À partir de 1640, le centre spirituel du jansénisme se transporte au couvent de Port-Royal-des-Champs, près de Paris, où de nombreux nobles, magistrats, écrivains et savants, qui sympathisent avec le mouvement, viennent effectuer des retraites et débattre de questions philosophiques et religieuses. Mme de Sévigné qualifie Port-Royal de « vallon affreux, tout propre à inspirer le goût de faire son salut ».

Septembre 1640 : publication posthume de l'Augustinus de Jansénius. L'œuvre est combattue par les jésuites qui privilégient le libre arbitre à la prédestination (grâce divine) soutenue par les gens de Port-Royal. Les jansénistes ne cesseront de proclamer « que la cause efficiente du libre arbitre n'est pas une faculté naturelle de la libre volonté, mais la grâce... et que celle-ci doit libérer la volonté pour que l'homme puisse accomplir des actions non pas seulement surnaturelles mais tout simplement moralement bonnes ». La volonté a perdu toute liberté à la suite du péché originel ; elle subit donc l'attrait du bien qui produit le mérite, ou du mal qui produit le péché. La grâce, qui seule peut permettre de faire le bien, n'est pas donnée à tous.

En 1641, à la demande de Richelieu, François de La Mothe Le Vayer attaque le jansénisme dans la « Vertu des païens ».

6 mars 1643 : Urbain VIII condamne l'Augustinus de Jansénius par la bulle « In eminente ».

C'est certainement dans ce contexte qu'intervient le texte suivant :

### **19 juin 1640** **Déclaration des Religieuses de St-Sernin**

Me Nicolas Belbe (ADHG 3E 28551 fol. 190 v° à 192 v°)

« L'an mil six cent quarante et le dix neuvième de juin après midy, regnant Louis etc., au devant la grand grilhe quy est dans le presbitere de l'esglise des dames religieuses chanoinesses St Sernin, par devant moy notaire royal dudit Tholose et presentz les tesmoings bas nommés, ont esté assemblées au devant la grand grilhe dudit parloir en la maniere accoustumée, nobles dame Marie de Saint André, abbesse au monastaire desdites religieuses, Isabeau de Rech, Louise de Rochechoard, Antoinette et Marguerite de Tiffaut, Anne Dabbatia et Jeanne François Delom, toutes religieuses audit monastere de Saint Sernin. Luy ont dit et declairé, sçavoir ladite dame abbesse et de Rech de Canecaude, que le public est duemant informé comme, par une procedure violante, escandaleuse audit monastere, monsieur l'archevesque de Tholose, soubz pretexte de quelques pretentions qu'il a contre le seigneur abbé et chapitre de Saint Sernin dudit Tholose duquel ledit monastère depend en toute juridiction, au lieu de poursuivre contre ledit seigneur abbé et chapitre ce quy est de ses pretentions, auroict au contraire avec main armée, rompu et brisé les portes de leur monastere, entré dans iceluy, laissé violer les celules et demures les plus secretes des filhes religieuses quy auroict esté abandonné à toute sorte de licence et esfronterie, tant des soldats quy estoient là en armes, que autres personnes estrangeres, par la force desquels et à l'incitacion dudit seigneur archevesque, qu'elles auroient esté traînées et traduittes jusques au monastaire de Saint Panteleon<sup>1</sup> où ledict sieur archevesque, voulant encores leur arracher la liberté de la parole et de leur [e]sprit, les auroit voulu contraindre et fait sollicitter par vives impressions, menasser de mauvais traitemantz, designer certains pretendus actes forgez selon l'induction dudit seigneur archevesque, à quoy elles auroient reffusé de donner leur

---

<sup>1</sup> Il s'agit du monastère de Saint-Pantaléon ou des Onze Mille vierges. L'église, le couvent et le jardin occupaient le moulon compris entre la rue Baour-Lormian, la rue Saint-Pantaléon et la rue de la Pomme où se trouvait l'entrée de l'église.

consamment, en hayne de quoy elles auroient souffert, pendant le temps d'un mois qu'elles ont demuré dans ledict monastaire de St Panteleon, diverses persecutions et menaces jusques là, qu'on leur auroit interdit l'usage des sacremans et acistances au service divin, comme sy elles avoient esté retranchées de l'esglise pour n'avoir pas acquiescé à signer lesdits actes. Et de la part des dites dames de Rochechoard, de Tiffaut, soeurs d'Abbatia et Delon, a esté declairé et représenté qu'après l'enlevement de ladicte dame abbesse, elles auroient demuré exposées aux menaces et violances tant dudict seigneur archevesque que ses vicaires generalz, lesquels par une assiduitté de contrainte et mauvais traitemantz et par la representation de ce qui avoit esté souffert par la dite dame abbesse, les auroient à vive force, induites à signer certain pretendu acte duquel on ne vouloit leur faire lecture, ains ny laisser copie, seulement faict entendre confusemant que ledit acte contenoit quelques pretendus consentemantz prejudiciables à l'obeissance qu'elles doivent audict seigneur abbé et chapitre Saint Sernin, de laquelle elles font serement à leur entrée en religion. Pour raison de laquelle signature d'acte, elles ont fait acte de protestation le vingtiesme avril dernier, signé de leur main à faute d'avoir peu jouir d'aucun notaire pour les raisons dont mention est faite dans ledict acte, qu'elles firent porter alors entre les mains de messieurs les vicaires generaux dudict chapitre. Et d'autant qu'elles ont faict et signé ledict acte contre leur conscience et contre la verité et que ledict seigneur abbé et chapitre en poursuivent à present la reparation et qu'en ceste instance ledict seigneur archevesque ce jacte de mettre en avant et de s'ayder des actes qu'il a extorqués d'elles ; pour ses considerations et autres à desduire en temps et lieu, elles declarent à presant la violence que leur a esté faicte et comme elles n'ont donné aucun consentement à ce qu'on leur a fait signer. Le tout ayant esté faict par pure force et violence de laquelle elles demandent reparation. Comme lesdictes dames abbesse et de Rech de Canecaude en leur particulier supplient très humblemant Sa Majesté et nos seigneurs de son conseil ou autres juges par devant lesquels ceste instance sera portée de vouloir faire consideration sur l'afrent et injure faicte publiquement à des religieuses de bonne condition et famille et vivant dans l'observance de leurs statutz ; le tout pour satisfaire à certains mouvemantz d'inhibition et ennimosités que le dit seigneur archevesque entretenoit contre ledit seigneur abbé et chapitre et soubz pretexte desquelz ledit monastere luy a esté fondé d'obté et tousjours dependant de la puissance, direction et juridiction dudict seigneur abbé et chapitre. Ne devoit point estre exposé aux executions violentes desdictes procedures, veu mesmes le scandale public qui s'en est ensuivy et qui expose aux discours des libertins et heretiques une maison à laquelle depuis quatre siegles entiers, nul des archevesques de Tholose predecesseurs dudict seigneur archevesque, quoyque parmy eux il y ait heu de cardinaux et touchant de parenté la maison royale, n'a jamais songé sy ce n'est de donner toute sorte de protection et de le laisser vivre dans ses exemptions soubz la conduite de ses superieurs. Et pour justifier de ce dessus, lesdictes dames abbesse et religieuses ont requis à moi notaire et secretaire de ce monastaire, de leur vouloir retenir acte, concedé en presence de Jean Bonnet et Pierre Broulhiet, habitans audit Tholose soubzignés avec lesdictes religieuses et moy.

*S. M. de St André, abbesse*

*S. Ysabeau de Reich*

*S. Louyse de Rochechouard*

*S. Antoinete de Tiffaut*

*S. Marguerite de Tiffaut*

*S. Anne Dabatia*

*S. Jeanne Françoise Delom*

*P. Broulhiet*

*Bonnet*

*Belbe, notaire. »*

### 3) M. Daniel RIGAUD nous a fait parvenir l'acte suivant :

#### Un acte de vente original

Voici un acte de vente du 6 août 1580 qui pourrait être très banal, sauf qu'ici, Jean Chaussade avait dû être fait prisonnier par les huguenots et sa femme vend un terrain avec la procuration de son mari contre un prisonnier protestant qu'elle pourra échanger contre son époux. Jean Chaussade devait être retenu prisonnier dans le secteur de Saverdun, ce qui n'est pas étonnant puisqu'on trouvait beaucoup de protestants dans la zone autour de Gibel-Mazères-Saverdun.

Me Jacques Antoine, notaire de Cintegabelle habitant Nailloux (ADHG 3E 22943 fol. 398 v°, 399 r° et v° et 400 r°)

« Achapt pour Guilhem Miraval

Sçaichent tous presens et advenir que aujourd'huy sixiesme du mois d'aoust mil V<sup>C</sup> LXXX, regnant très chrestien prince Henry par la grace de Dieu roy de France et de Poloigne, à Viviers<sup>2</sup> en Lauragois, diocese de Tholose, devant moy notaire royal et tesmoins baz [nommés], establyes en personnes honnestes femes Brune Tissiere et Jehana Arquiere, feme ladicte Arquiere à Jehan Chaussade, ensemble<sup>3</sup> sire Anthoine Cornus, consul de Nailhoux, procureur dudict Chaussade comme a illec faict aparoir de sa procuration retenue par Me Jehan Jogier, Ne royal de Saverdun, le cinquiesme desdicts mois et an, remise de etc. l'an mil etc. ; de leur bon gré lesdictes Tissiere et Arquiere à leur nom propre et ledict Cornus comme procureur susdict, ont vandeu, scedé, remis, transporté et perpetuellement delaissé à pacte de rachapt à Guilhem Miraval, laboureur dudict Nailhoux, illec present et acceptant, sçavoir est une piece de terre laborable dans la juridiction dudict lieu, lieu dict alz Amurus, contenant troys carterées terre ou envyron, confronte d'aulta la rue, cers heretiers d'Estienne de Gardia et des autres partz la rue publicque ; plus une piessse de pred contenant une eyminade dans ladicte juridiction, locdit al Pas d'Encungz, confronte d'aulta, cers et acqulon le seigneur dudict lieu et midy la riviere de la Yse<sup>4</sup> et avec toutes ses autres confrontations plus vrayes sy poinct en y a, entrées, yssues et toutes ses appartenances pour doresnavanant (*sic*) en fere à toutes ses volontés et à l'oblie acoustumée paier chacun an au seigneur dudict lieu quictance franche et liberalles de toutes autres charges jusques au jour present, et ce moyenant le prix et somme de vingt huict escutz et ung tiers or sol que ont confessé avoir eu et receu, pour par ledict Miraval leur avoir esté baillé et delivré ung prisonnier de guerre nommé Lugnaud<sup>5</sup>, afin de avec ledict Lugnaud recouvrer ledict Chaussade des mains de ceulx de la nouvelle pretendue reformée religion, et de ce s'en sont contentés et ont quicté ledict Miraval, auquel ont promis ledict Cornus comme procureur susdict et lesdictes Tissiere et Arquiere à leur nom propre, de le fere jouyr des susdicts biens desquelz s'en sunt (*sic*) expoliés et par le bailh faict de la scede du present, en ont investi et saisi ledict Miraval et ce dessus ont promis tenir et en rien contrevénir, et luy en pourter bonne, ferme guyrantie (*sic*) et eviction de tous et chascuns troubles en jugement et dehors, soubz yppotecque et obligation (ledict Cornus au moyen que procede des biens dudict Chaussade et lesdictes Tissiere et Arquiere à leur moyen propre comme dict est) de tous et chascuns leurs biens meubles et immeubles presens et advenir, que pour ce fere ont soubzmis aulx forces et rigeurs de toutes courtz temporelles du present royaulme de France avec toute requisition à ce deue et ainsin l'ont promis et juré ez presences de

---

<sup>2</sup> Il s'agit de Viviers-lès-Nailloux, qui est aujourd'hui compris dans la commune de Nailloux.

<sup>3</sup> Et à la fois.

<sup>4</sup> La Hyse prend sa source à Gibel et se jette dans l'Ariège à Venerque.

<sup>5</sup> Ce pourrait être également Luguand ou Luguand.

sire Jehan Fargues, marchand, maistre Ramond Damarou, cordonier, Jehan Comboilh, filz à feu Bernard, Paul Pagno et Jehan Miraval, cordonier dudict Nailhoux et Viviers et de moy.

Cornus

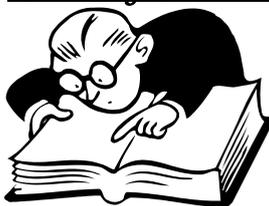
Fargues

marque pour Comboilh

marque pour Damarou (?)

Anthoine, notaire royal »

### PALÉOGRAPHIE



Voici quelques extraits du cours de paléographie médiévale de Mme Geneviève DOUILLARD du jeudi 29 mai 2008 (ADHG 1 B 2302 fol. 33 v° - 34 v°), texte daté de 1451 :

*moynes claustralz, beneficiez, priers et autres, et l'election*

moynes claustralz, beneficiez, priers et autres, et l'election

*licet possent sine periculo vocari, processerunt ad electionem de l'appellant*

licet possent sine periculo vocari, processerunt ad electionem de l'appellant

*deduisirent aussi que l'appelant estoit excommunicatus majori excommunicatione auctoritate*

deduisirent aussi que l'appelant estoit *excommunicatus majori excommunicatione auctoritate*

*l'evesque de Rodès et publie et les excommuniemens atachez aux portes*

l'evesque de Rodès et publie et les excommuniemens atachez aux portes

### QUELQUES ÉTUDES DE MME JEANNE BAYLE

**Pour mieux retrouver d'autres études et centres d'intérêts de M<sup>me</sup> Jeanne Bayle, auteur de la *Petite Bibliothèque n° 161* de ce mois de juin, jointe à cette *Lettre***

En bonne chartiste (promotion 1942) et paléographe, M<sup>me</sup> Jeanne Bayle publie depuis longtemps des études - toujours solidement étayées par des textes et l'observation méticuleuse des œuvres - plus spécialement consacrées à la fin du Moyen Âge, à la Renaissance et à l'époque moderne. Nous avons surtout retenu ici ses articles axés sur l'Ariège et sur Toulouse, ses deux pays d'adoption. En voici un choix (non exhaustif), pour les *Amis des Archives de la Haute-Garonne* :

En collaboration avec Michèle Beaulieu, du Musée du Louvre : *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477)*, Paris, PUF, 1956, 220 p., XXIV pl. h.-t., - [Par sa méthodologie, ce livre, qui confronte textes et documents figurés, a fait date dans l'histoire du costume de la fin du Moyen Âge].

« L'église de Lézat (Ariège), *Bulletin de la Société Ariégeoise, Sciences, Lettres et Arts* [désormais cité : *Bulletin Ariège...*], t. XXII, 1966, p. 23-30, 2 fig.

« Histoire et archéologie à Saint-Volusien de Foix. Bref essai de chronologie », *Bulletin Ariège...*, t. XXIII, 1967, p. 5-16.

« Archéologie du canton de Varilhes », *Bulletin Ariège...*, t. XXVI, 1970-1971, p. 69-117, 4 fig.

« Art et archéologie dans le canton de La Bastide-de-Sérou », *Bulletin Ariège...*, t. XXXI, 1976, p. 233-272, 9 fig.

« Les églises de Vals en Ariège », *Bulletin Ariège...*, t. XXXV, 1980, p. 89-91.

« Chapiteaux dispersés des églises détruites de Pamiers, *Bulletin Ariège...*, t. XXXVII, 1982, p. 35-54, 19 fig.

« Le château de Longpré », *Bulletin Ariège...*, t. XLI, 1986, p. 5-22, 5 fig.

*Varilhes, histoire d'un village ariégeois*, Varilhes, 1989, 381 p.

« La commanderie de Saint-Jean del Tor à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. À propos d'un plan figuré de 1490 », *Bulletin Ariège...*, t. XLIV, 1989, p. 19-36, 1 fig.

« La Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et l'Histoire », *Recueil des actes du congrès de la Fédération des sociétés savantes et académiques Languedoc-Pyrénées-Gascogne, Rodez 18, 19, 20 mai 1990*, Rodez, *Revue du Rouergue* éd., n° 23, automne 1990, p. 341-348.

« La mise au tombeau de Foix, œuvre d'Auguste Virebent », *Bulletin Ariège...*, t. XLVI, 1991, p. 107-125, 11 fig. – [sans doute réalisée entre 1851 et 1872, à partir de la *Mise au tombeau* (vers 1500-1510) autrefois conservée au château de Biron (c<sup>ne</sup> de Monpazier, Dordogne) et aujourd'hui exposée au Metropolitan Muséum of Art de New York].

« Une famille de menuisiers toulousains, les Cailhive », *L'Auta*, décembre 1993, p. 304-312.

« Menuisiers, sculpteurs, ébénistes », *L'Auta*, juin 1994, p. 169-176.

« Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Pamiers », *Bulletin Ariège...*, t. XLIX, 1994, p. 39-59, 1 fig.

« Une enluminure des *Annales* de Toulouse », *L'Auta*, septembre 1995, p. 203-210.

« Le sculpteur Pierre Cailhive », *Bulletin Ariège...*, t. XL, 1995, p. 117-133, 7 fig. – [sculpteur originaire de Toulouse (20 novembre 1732-30 juillet 1795)].

« Le sculpteur toulousain Pierre Cailhive », *L'Auta*, octobre 1997, p. 248-251.

« La chapelle Saint-Éloi de la Dalbade avant la Révolution, *L'Auta*, avril 1999, p. 42-47.

« L'industrie dans la région de Mirepoix au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin Ariège...*, t. LIV, 1999, p. 11-135 – [moulins fariniers, industries textiles, couperose et jais, industries du bois et métallurgie].

« Statuts et marques de couteliers toulousains sous l'Ancien Régime », *L'Auta*, février 2000, p. 40-45.

« Un coutelier toulousain au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *L'Auta*, mai 2000, p. 139-146.

« Le château de Montailou en 1415 », *Autour de Montailou, un village occitan* (Actes du Colloque de Montailou (25, 26, 27 août 2000), sous la direction d'Emmanuel Le Roy Ladurie), s. 1., Hyde éd., 2001, p. 75-85.

« Les livres liturgiques de Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix de 1497 à 1537 », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* [désormais cité *MSAMF*], t. LXIII, 2003, p. 161-186, 12 fig. – [étude du décor de 13 livres liturgiques conservés : antiphonaire, graduel, pontifical, lectionnaire, bréviaire et psautier].

« Les peintres verriers toulousains au XVI<sup>e</sup> siècle », *MSAMF*, t. LXV, 2005, p. 163-184 – [Basée sur de très nombreux dépouillements de textes et suivie (p. 183-184) d'une impressionnante liste de peintres verriers, peintres et vitriers, cette longue étude constitue une véritable « mine » d'informations et de références pour plusieurs générations de chercheurs].

« Le château épiscopal de Mazerette à Mirepoix au XVI<sup>e</sup> siècle », *MSAMF*, t. LXVI, 2006, p. 246-249 – [avec la publication du devis de Jean Agasse, vers 1520 et un inventaire des biens meubles en juin 1556].

« Les livres liturgiques de Philippe de Lévis », *Midi-Pyrénées Patrimoine*, n<sup>o</sup> 8, octobre-décembre 2006, p. 53-55, 4 fig. – [numéro consacré à la Renaissance dans la région Midi-Pyrénées].

« Un affranchissement d'esclave à Toulouse en 1784 », *L'Auta*, avril 2008, p. 108-110.

« L'ancien archevêché de Toulouse jusqu'à monseigneur de Colbert », à paraître en 2008 dans les *MSAMF*, t. LXVII, 2007.

Jean-Pierre Suau

## CHRONIQUE DES ARCHIVES

### 1) Archives municipales :

Nous vous informons que les Archives municipales de Toulouse seront fermées du 11 juillet au soir au 1<sup>er</sup> août 2008 au matin.

### 2) Archives départementales :

Les Archives départementales de la Haute-Garonne fermeront du 27 juin au soir au 15 juillet au matin.

Horaire d'été du 15 juillet au 29 août : les lundis, ouverture de 8 h 30 à 17 h ; les horaires des autres jours restent inchangés.

### ***Commission départementale des objets mobiliers***

Le 6 juin dernier s'est tenue à la préfecture de la Haute-Garonne une séance de la commission départementale des objets mobiliers dans une composition renouvelée. Après un échange nourri sur les différentes questions que posent la connaissance, la protection au titre des monuments historiques, la sécurité, la conservation et la mise en valeur des objets mobiliers, le résultat d'un certain nombre de tournées de l'équipe de la conservation des antiquités et objets d'art a été présenté aux membres de la commission par Nicole Andrieu.

L'inscription au titre des monuments historiques a été proposée pour la quasi-totalité, le classement pour plus de la moitié. On notera parmi les ensembles proposés des objets provenant des églises du canton de Saint-Lys (Saint-Lys, Saiguède, Saint-Thomas) et de Villemur-sur-Tarn (Villemur, Layrac, Villematier), dont les stalles de Villemur, provenant de Saint-Sernin de Toulouse ; des peintures et des sculptures de Saint-Félix-de-Lauragais et de Bourg-Saint-Bernard, dont la statue de Notre-Dame la Belle, du XIV<sup>e</sup> s., à Saint-Félix ; un ensemble tout à fait intéressant de l'église de Blagnac (en cours de restauration), parmi lesquelles trois toiles datées.

Tous renseignements sont à demander à la conservation des antiquités et objets d'art (05 34 31 19 70 ou 05 62 26 92 20).



Statue « Vierge à l'Enfant » dite « Notre-Dame la Belle ».

Bois sculpté polychrome du XIV<sup>e</sup> s.

Chapelle sud de l'église de Saint-Félix-de-Lauragais.

(Cliché du service photographique des ADHG).



Huile sur toile « saint Exupère délivrant Toulouse des Goths ».

Ex-voto de l'église de Blagnac.

En bas, on peut lire : « Fait l'an 1793, étant bailes les citoyens Jean Pressac, Laurens Laus, Jean Miquel, François Roucole. »

Sur les murs de la ville assiégée, saint Exupère en tenue épiscopale, flanqué de deux diacres, asperge d'eau bénite les assiégeants qui tombent des échelles...

(Cliché du service photographique des ADHG).

La photo suivante (service photographique des ADHG) représente un bas-relief en bois sculpté du XVI<sup>e</sup> s. dans l'église de Villematier. Jean-Pierre Suau a identifié le personnage à bonnet carré portant une chaîne avec un cadenas : il s'agit de saint Léonard. Pour quelle raison se trouve-t-il dans l'église de Villematier ? Nous attendons vos explications éventuelles...

